



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents Mme la conseillère Diane Gargantini, MM. les conseillers Denis Charette, Daniel Forget, Denis Lacasse et Yves Sigouin.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire suppléant, M. André Tremblay.

Est absente au cours de la présente séance, la mairesse Mme Déborah Bélanger.

La directrice générale, Mme Julie Godard, et la greffière, Mme Lucie Bourque, sont aussi présentes.

Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. André Tremblay, maire suppléant, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h 30.

307/02-09-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent apporter les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- Ajournement des items suivants au 10 septembre 2014 à 16 h 30 :
 - B.3 Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique – Appropriation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 221
 - D.2 Appel d'offres numéro 2014-08 sur invitation – Fourniture et pose de béton pour la construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur Sainte-Véronique – Octroi de contrat
 - D.3 Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles
 - J.2 PIIA 2014-P11 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales

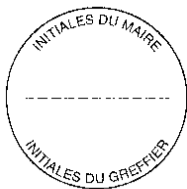
Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'amendé, à savoir :

A OUVERTURE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014

Période de questions du public



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

A.1 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

B GESTION FINANCIÈRE

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2014
2. Indemnisation pour réclamation suite à un incident survenu au 3182, chemin du Lac-Marsan
3. Travaux de rénovation au bâtiment de la plage du Village-relais dans le secteur Sainte-Véronique – Appropriation des comptes soumis sur le règlement d'emprunt numéro 221 – **reporté**
4. Demande de retrait du rôle d'évaluation du camping Sainte-Véronique
5. Annulation d'un compte à recevoir

C GESTION ADMINISTRATIVE

1. Embauche d'une agente aux permis et certificats
2. Embauche de personnel
3. Inscription à une formation donnée par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Montréal le 18 septembre 2014

D CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

1. Appel d'offres numéro 2014-07 sur invitation – Fourniture et pose de matériel bitumineux sur une partie de la montée du Lac-Paquet et sur une partie du chemin du Lac-Vert – Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2014-08 sur invitation – Fourniture et pose de béton pour la construction d'une dalle de béton pour la patinoire du secteur Sainte-Véronique – Octroi de contrat – **reporté**
3. Appel d'offres numéro 2014-09 – Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles – **reporté**
4. Visites préventives pour le système frigorifique du centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge – Octroi de contrat

E AVIS DE MOTION

F ADOPTION DES RÈGLEMENTS

1. Adoption du Règlement numéro 243 remplaçant le Règlement numéro 225 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal

G SÉCURITÉ PUBLIQUE

1. Embauche d'un pompier volontaire
2. Appropriation du fonds de roulement pour l'achat et l'installation de caméras de surveillance à la gare

H TRANSPORT ROUTIER

1. Dénéigement du secteur du lac McCaskill à L'Ascension pour la saison 2014-2015
2. Ententes pour le déneigement d'un stationnement au centre-ville – Saisons 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017
3. Village-relais – Prêt à usage sur un immeuble public entre le ministère des Transports et la Ville – Recondution
4. Installation d'un lampadaire sur la route de L'Ascension
5. Appropriation du surplus accumulé pour l'achat et la pose d'asphalte sur le chemin Joseph-Tremblay

I HYGIÈNE DU MILIEU

J URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

1. PIIA 2014-P10 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
2. PIIA 2014-P11 – PIIA-02 s'appliquant aux portes d'entrées principales – **reporté**
3. PIIA 2014-P12 – PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois
4. Nomination de la « place Pécelet »

K LOISIRS ET CULTURE

1. Reconnaissance du Comité consultatif des campeurs du Camping Sainte-Véronique

L DIVERS

1. Entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika – Nomination des inspecteurs régionaux et inspecteurs régionaux adjoints pour l'application du règlement 421 de la MRC d'Antoine-Labelle
2. Coupe de bois – Demande d'augmentation des redevances pour les chemins municipaux – Demande d'appui de la Municipalité de La Macaza



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Période de questions du public

M LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE

308/02-09-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AOÛT 2014

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014, dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014, soit et est adopté tel que préparé par Mme Lucie Bourque, greffière.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. André Tremblay, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

L'Association du lac Paquet dépose à la greffière une résolution demandant le déplacement de la pancarte « SOPFEU », située près de l'aréna, afin qu'elle soit installée près de la route 117, et ce, pour permettre une meilleure visibilité de l'indication de danger d'incendie aux saisonniers et aux touristes. Le représentant de ladite Association, M. Michel Laurin, propose que la pancarte soit placée près du carrefour giratoire sud.

NOTE : *Mmes Nicole Bouffard, trésorière, Sophie La Beaume, Directrice - Culture, événements et vie communautaire, Carine Lachapelle, directrice du Service d'urbanisme et d'environnement, et Sophie Sigouin, Directrice – Sport et tourisme, ainsi que M. Michel Robidoux, directeur du Service des travaux publics, quittent la séance, il est 20 h 03.*

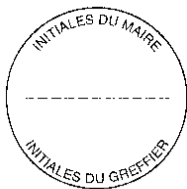
GESTION FINANCIÈRE

309/02-09-14

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS D'AOÛT 2014

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, la liste officielle des comptes payés et à payer pour le mois d'août 2014 se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Salaires :	188 932,00 \$
Remises diverses (fédérales, provinciales et autres) :	130 251,00 \$
Comptes courants :	<u>245 879,62 \$</u>
Total :	565 062,62 \$

Que les comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

ADOPTÉE

310/02-09-14

INDEMNISATION POUR RÉCLAMATION SUITE À UN INCIDENT SURVENU AU 3182, CHEMIN DU LAC-MARSAN

CONSIDÉRANT l'incident survenu au 3182, chemin du Lac-Marsan à Rivière-Rouge le 14 avril 2014;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'expert en sinistre de l'assureur de la Ville;

CONSIDÉRANT que la contribuable concernée a accepté l'indemnisation proposée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De verser un montant de 500 \$ à Mme Paulette Tourangeau, propriétaire du 3182, chemin du Lac-Marsan, à titre de règlement final et définitif de la réclamation transmise à la Ville relativement à l'incident survenu à son immeuble situé au 3182, chemin du Lac-Marsan à Rivière-Rouge le 14 avril 2014.

ADOPTÉE

311/02-09-14

DEMANDE DE RETRAIT DU RÔLE D'ÉVALUATION DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que le Camping Sainte-Véronique est une propriété de la Ville de Rivière-Rouge, laquelle en assume elle-même la gestion;

CONSIDÉRANT que les autres propriétés appartenant à la Ville sont non-imposables;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rivière-Rouge portera une attention particulière afin d'éviter la construction d'immobilisation sur les terrains loués;

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De demander au Service d'évaluation de la MRC d'Antoine-Labelle de retirer du rôle d'évaluation le matricule 2153-71-4011 (Camping Sainte-Véronique).



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Que la Ville assure la MRC d'Antoine-Labelle que tous les efforts seront mis de l'avant pour limiter la construction ou l'installation, sur les terrains en location, de nouveaux équipements ou bâtiments pouvant être immobilisés.

ADOPTÉE

312/02-09-14

ANNULATION D'UN COMPTE À RECEVOIR

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'annulation du compte à recevoir au nom de « Équipe Serge Paquette », totalisant la somme de 91,29 \$ plus intérêts et pénalités, lequel ne peut être recouvré en raison du retrait, auprès du Directeur général des élections, de l'autorisation de parti politique.

ADOPTÉE

GESTION ADMINISTRATIVE

313/02-09-14

EMBAUCHE D'UNE AGENTE AUX PERMIS ET CERTIFICATS

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Mme Mylène Cléroux, au poste à temps complet d'agente aux permis et certificats, classe 9 échelon 1, à compter du 3 septembre 2014, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

314/02-09-14

EMBAUCHE DE PERSONNEL

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'embauche de Mme Pascale Duquette, au poste temporaire d'inspecteur en bâtiment et environnement, classe 12 échelon 1, à compter du 25 août 2014 jusqu'au 26 septembre 2014 inclusivement, conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur.

ADOPTÉE

315/02-09-14

INSCRIPTION À UNE FORMATION DONNÉE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) À MONTRÉAL LE 18 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à participer à la formation en relations publiques donnée à Montréal le 18 septembre 2014 par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de défrayer les coûts d'inscription s'y rapportant.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Que les frais encourus lors de cet évènement lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives, conformément à la politique de remboursement et de paiement de frais de congrès, colloques et autres en vigueur à la Ville.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

316/02-09-14

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2014-07 SUR INVITATION – FOURNITURE ET POSE DE MATÉRIEL BITUMINEUX SUR UNE PARTIE DE LA MONTÉE DU LAC-PAQUET ET SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-VERT – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que pour faire suite à l'appel d'offres numéro 2014-07 sur invitation pour la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de la montée du Lac-Paquet et sur une partie du chemin du Lac-Vert, le résultat de l'ouverture des soumissions du 28 août 2014 à 14 h 05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Montant total de la soumission (montant total des coûts de construction) incluant les taxes applicables (TPS et TVQ)
Pavages Wemindji inc. Le 26 août 2014 à 9 h 11	75 315,78 \$
Construction DJL inc. Le 27 août 2014 à 15 h 42	80 113,20 \$
Asphalte Desjardins inc. Le 28 août 2014 à 13 h 29	64 599,24 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc. Le 28 août 2014 à 13 h 30	66 232,09 \$
Asphalte Bélanger inc. Le 28 août 2014 à 13 h 34	70 016,33 \$

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget

Appuyé par le conseiller Denis Lacasse

Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat relatif à la fourniture et la pose de matériel bitumineux sur une partie de la montée du Lac-Paquet et sur une partie du chemin du Lac-Vert à la compagnie « Asphalte Desjardins inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 28 août 2014 au montant de 64 599,24 \$ incluant les taxes (montant de 56 185,47 \$ plus les taxes applicables).

Que la fourniture et la pose de matériel bitumineux soient effectuées conformément à l'appel d'offres numéro 2014-07 sur invitation de la Ville daté du 4 août 2014 et à l'addenda numéro 1 daté du 11 août 2014.

Que ladite dépense soit payée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

Que le directeur du Service des travaux publics ou, selon le cas, la directrice générale, soit autorisé(e) à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents se rattachant au suivi du présent contrat



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

conformément au Règlement numéro 226 concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses, de passer des contrats et d'engager des employés au nom de la Ville et ses amendements.

ADOPTÉE

317/02-09-14

VISITES PRÉVENTIVES POUR LE SYSTÈME FRIGORIFIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de visites préventives pour le système frigorifique au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à la compagnie « Fixair inc. » pour une période d'un an, soit du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015, au montant total de 9 100 \$ plus les taxes applicables, conformément à la confirmation de prix de cette entreprise datée du 23 juillet 2014.

Que la Directrice – Sport et tourisme soit autorisée à signer le document contractuel, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 295/04-08-14 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 4 août 2014.

ADOPTÉE

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

318/02-09-14

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 243 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 225 IMPOSANT UNE TARIFICATION POUR LES SERVICES OFFERTS PAR LE CAMPING MUNICIPAL

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné par le conseiller André Tremblay lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 août 2014;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que l'objet du règlement, sa portée et son coût ont été précisés par la greffière, Mme Lucie Bourque, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro 243 remplaçant le Règlement numéro 225 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal soit adopté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Que le règlement numéro 243 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

Le texte intégral du Règlement numéro 243 remplaçant le Règlement numéro 225 imposant une tarification pour les services offerts par le camping municipal est reproduit au livre des règlements.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

319/02-09-14

EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver l'embauche de M. Johnny Durand à titre de pompier volontaire pour le secteur L'Annonciation/Marchand, lequel pompier étant assujéti à une période de probation d'un an à compter de la présente.

Que ce pompier volontaire ainsi embauché soit rémunéré aux conditions établies pour les autres pompiers volontaires.

ADOPTÉE

320/02-09-14

Remplacée par la
résolution numéro
451/01-12-14

APPROPRIATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE À LA GARE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et l'installation de caméras de surveillance à la gare du secteur L'Annonciation auprès de la compagnie « Alarme DLC inc. » au montant total de 7 174,44 \$ incluant les taxes (coût de 6 240 \$ avant les taxes applicables).

Que ladite dépense soit acquittée à même le fonds de roulement et remboursée sur une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER

321/02-09-14

DÉNEIGEMENT DU SECTEUR DU LAC MCCASKILL À L'ASCENSION POUR LA SAISON 2014-2015

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte de renouveler l'entente de déneigement de 3,71 kilomètres de chemin dans le secteur du lac McCaskill avec la Municipalité de L'Ascension pour la saison 2014-2015 au taux de 3 220,56 \$ du kilomètre.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

322/02-09-14

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

ENTENTES POUR LE DÉNEIGEMENT D'UN STATIONNEMENT AU CENTRE-VILLE – SAISONS 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la conclusion des deux (2) ententes suivantes relatives au déneigement d'un stationnement au centre-ville, par laquelle la Ville s'engage à procéder au déneigement du stationnement situé entre le 514 et le 550, rue L'Annonciation Nord pour les saisons 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017 :

- avec la Caisse Desjardins de la Rouge pour un montant de 2 083,01 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2014-2015, lequel montant sera majoré de 2 % à chaque saison consécutive;
- avec la compagnie « 116788 Canada inc. » pour « Le Dépanneur Raymond » pour un montant de 1 386,85 \$ plus les taxes applicables pour la saison 2014-2015, lequel montant sera majoré de 2 % à chaque saison consécutive.

D'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer lesdites ententes pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

323/02-09-14

VILLAGE-RELAIS – PRÊT À USAGE SUR UN IMMEUBLE PUBLIC ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA VILLE – RECONDUCTION

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par la conseillère Diane Gargantini
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer le document relatif au prêt à usage à titre gratuit entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Rivière-Rouge portant sur les lots 13B-1, 14-1 du rang 2, 13-9, 14A-5 et 14B-3 du rang 3 du cadastre officiel du Canton de Turgeon pour une période de cinq (5) ans allant du 1^{er} juin 2014 au 31 mai 2019.

D'autoriser le paiement de la somme de 500 \$ plus les taxes pour couvrir les frais administratifs pour toute la durée du prêt à usage.

ADOPTÉE

324/02-09-14

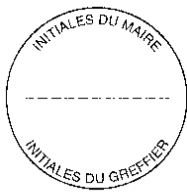
INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SUR LA ROUTE DE L'ASCENSION

CONSIDÉRANT la demande d'installation d'un lampadaire sur la route de L'Ascension entre les numéros civiques 1690 et 1701;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation d'un lampadaire sur la route de L'Ascension entre les numéros civiques 1690 et 1701.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Que le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les documents se rattachant à ce dossier et qu'il soit mandaté pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

325/02-09-14

APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ POUR L'ACHAT ET LA POSE D'ASPHALTE SUR LE CHEMIN JOSEPH-TREMBLAY

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'achat et la pose de 200 tonnes métriques d'asphalte sur le chemin Joseph-Tremblay au montant de 62,50 \$ la tonne métrique plus les taxes applicables.

Que ladite dépense d'un montant total de 12 500 \$ plus les taxes applicables soit acquittée à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

326/02-09-14

PIIA 2014-P10 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 615, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 270-2 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-62-7946;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'autorisation d'installer une enseigne identifiant certains des services offerts, par l'entreprise « Centre Raytint », laquelle enseigne est prévue d'être installée sur un poteau lumineux déjà en place et située dans la marge avant de la propriété;

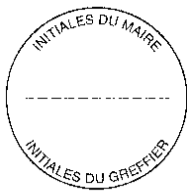
CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-14 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que le poteau lumineux est privé et existant;

CONSIDÉRANT que la demande respecte, en partie, les objectifs et critères du PIIA-01 s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois et se doivent d'être bonifiés;

CONSIDÉRANT que le nouveau commerce désire toujours vendre des véhicules automobiles et qu'un nouveau projet d'enseigne nous sera déposé dans les prochains mois concernant une enseigne à plat sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-55/14.08.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 août 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande sous certaines conditions;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présente demande comprenant l'installation d'une enseigne identifiant certains des services offerts, par l'entreprise « Centre Raytint », laquelle enseigne est prévue d'être installée sur un poteau lumineux déjà en place et située dans la marge avant de la propriété, et ce, selon les conditions suivantes :

- Être conforme à l'article 8.3 du règlement de zonage applicable, soit en l'installant après le lampadaire central d'origine, celui-ci devant être coupé à une hauteur raisonnable conformément au règlement, ou soit en l'installant sur un nouveau poteau noir joint au poteau du lampadaire central existant;
- Le cadrage de l'enseigne devra être noir ou selon l'une des couleurs présentes dans l'esquisse de l'enseigne, soit selon les plans, croquis et esquisses fournis;

le tout conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

327/02-09-14

PIIA 2014-P12 – PIIA-01 S'APPLIQUANT AU SECTEUR DU CENTRE-VILLE ET DU NOYAU VILLAGEOIS

CONSIDÉRANT qu'une demande dans le cadre du PIIA-01, s'appliquant au secteur du centre-ville et du noyau villageois, a été présentée pour la propriété située au 330 à 360, rue L'Annonciation Sud, soit sur le lot 10 et une partie du lot 9 du cadastre officiel du Village de L'Annonciation et qui est identifiée par le matricule 9941-65-7157;

CONSIDÉRANT que la demande porte sur l'implantation d'une remise sur un terrain résidentiel, laquelle sera localisée à environ 30 mètres de l'arrière du bâtiment principal et à environ 9 mètres de la ligne d'emprise du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord »;

CONSIDÉRANT que le bâtiment se localise dans la zone COM-12 qui est assujettie par le Règlement numéro 185 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT que toutes les marges de recul seront respectées et que le bâtiment est peu visible de la piste cyclable, en relation avec la pente du terrain et la présence d'une bande végétale d'arbres et d'arbustes;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CCUE-57/14.08.06 du Comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) de la Ville, adoptée lors de la réunion dudit comité tenue le 6 août 2014, recommandant au conseil municipal d'accepter la demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Lacasse
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

D'accepter la présente demande comprenant l'implantation d'une remise sur un terrain résidentiel conformément aux plans et photos fournis à la présente demande et conformément à toutes les dispositions de la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

328/02-09-14

NOMINATION DE LA « PLACE PÉCLET »

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

De nommer le site aménagé à côté du 25, rue L'Annonciation Sud (hôtel de ville), soit celui longeant la montée Marois et le début de la rue L'Annonciation Sud, « place Péclet », en hommage à M. Constant Péclet, arrivé au Québec en 1893, natif de France (Jura), époux de Léonie Benoit-Guyod et ancêtre des Péclet nés au Québec et de leur descendance.

De transmettre la présente nomination à la Commission de toponymie du Québec afin qu'elle puisse l'officialiser.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

329/02-09-14

RECONNAISSANCE DU COMITÉ CONSULTATIF DES CAMPEURS DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que les campeurs du Camping Sainte-Véronique ont formé un comité, soit le Comité consultatif des campeurs;

CONSIDÉRANT que les membres dudit comité désirent être reconnus par le conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Denis Charette
Appuyé par le conseiller Yves Sigouin
Et résolu à l'unanimité :

De reconnaître le comité formé par les campeurs du Camping Sainte-Véronique, soit le Comité consultatif des campeurs.

Que les suggestions et/ou les recommandations émises par ledit comité sur certains dossiers du Camping Sainte-Véronique soient étudiées par la Ville, lesquelles pourront être prises en considération.

ADOPTÉE

DIVERS

330/02-09-14

ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DU PARC RÉGIONAL DU RÉSERVOIR KIAMIKÀ – NOMINATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX ET INSPECTEURS RÉGIONAUX ADJOINTS POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 421 DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

Il est proposé par le conseiller Daniel Forget
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

De nommer, conformément à l'entente relative à la gestion du Parc régional du réservoir Kiamika, à titre d'inspecteurs pour l'application du Règlement numéro 421 concernant la circulation, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans le Parc régional du réservoir Kiamika, de la MRC d'Antoine-Labelle, adopté le 27 novembre 2013, Mmes Geneviève Poirier-Beauchamp et Sara Marmen ainsi que MM. Simon Trudeau, Éric Mance, Yan-nik Dubuc, Idir Bouchal, Éric Tremblay, Denis Pageault, et ce, tant qu'ils demeureront à l'emploi de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK).

ADOPTÉE

331/02-09-14

COUPE DE BOIS – DEMANDE D'AUGMENTATION DES REDEVANCES POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX – DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014.06.124, adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de La Macaza lors de sa séance tenue le 9 juin 2014, demandant au ministère des Transports du Québec (MTQ) de revoir à la hausse les redevances pour le transport forestier sur les chemins municipaux, quel que soit le nombre de transports;

CONSIDÉRANT qu'il y aura du transport forestier sur le territoire des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT que les redevances du MTQ ne sont accordées qu'après que 1 000 voyages de camions soient faits sur un même chemin;

CONSIDÉRANT que l'aide financière accordée à 832 \$ du kilomètre, quel que soit le nombre de transports si ce nombre est supérieur à 1 000, est nettement insuffisante comparativement au coût de réfection d'un chemin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Municipalité de La Macaza dans ses démarches auprès du ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, afin de revoir à la hausse les redevances pour les chemins municipaux, et ce, quel que soit le nombre de transports réalisés sur lesdits chemins.

Que la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. André Tremblay, maire suppléant, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du conseil et le personnel de direction présents répondent aux questions adressées par le public.

332/02-09-14

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse
Appuyé par le conseiller Denis Charette
Et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2014

Que la séance soit ajournée au 10 septembre 2014 à 16 h 30. Il est 20 h 27.

ADOPTÉE

André Tremblay
Maire suppléant

Lucie Bourque
Greffière

Je, Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Déborah Bélanger, mairesse